

Avis public à l'attention des étudiants et employés de l'INRS, anciens et actuels / Incident de confidentialité concernant vos renseignements personnels

Dans le respect des obligations auxquelles l'établissement est tenu en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L'Institut national de la recherche scientifique (l'**INRS**) souhaite vous informer de la survenance d'un incident de confidentialité dont elle a été victime le ou vers le 17 août 2022. Cet incident a pu entraîner la compromission et l'exfiltration, par un tiers non autorisé, de certaines données se trouvant sur nos systèmes, y incluant certains renseignements personnels au sujet de nos étudiants et employés, actuels et anciens.

Dès la découverte de cet incident, l'INRS a immédiatement engagé une firme d'experts en cybersécurité afin de contenir l'incident et d'enquêter au sujet des circonstances ainsi que des impacts entourant celui-ci. Toutes les mesures nécessaires ont été prises immédiatement pour bloquer l'accès non autorisé, favoriser la remise en marche sécuritaire des systèmes et déployer des mesures additionnelles en matière de cybersécurité.

L'INRS a déjà pris toutes les dispositions pour aviser les personnes qui devaient l'être. Le présent avis public vise à s'assurer que toute personne qui aurait dû être avisée, mais dont les coordonnées étaient incomplètes, vétustes ou non-disponibles au moment du processus de notification, puisse se manifester et bénéficier des mêmes protections.

Quels sont les renseignements personnels concernés?

L'enquête que nous avons menée avec notre équipe d'experts révèle que certains renseignements personnels au sujet de nos étudiants et employés, anciens et actuels, ont pu être compromis. Malgré les démarches entreprises, compte tenu notamment du nombre de documents de toutes natures contenus sur nos serveurs, nous ne sommes pas en mesure de les identifier avec précision.

Il est important de noter qu'à l'heure actuelle, nous n'avons aucune preuve que vos renseignements personnels aient été utilisés à des fins malveillantes. Cela dit, protéger vos renseignements personnels et ceux de l'ensemble de notre communauté demeure notre priorité. C'est pour cette raison que nous vous offrons un service de surveillance de crédit, dont les détails sont expliqués ci-après.

Surveillance de crédit par Equifax

L'INRS offre gratuitement un service de surveillance de crédit et de protection contre le vol d'identité avec Equifax pour une période de 12 mois aux **personnes admissibles** mentionnées ci-après. Cette protection s'applique à votre dossier de crédit au Canada uniquement.

Pour être une **personne admissible** à ce service, vous devez rencontrer les critères suivants :

1. avoir été à l'emploi de l'INRS **ou** y avoir étudié;
2. ne pas avoir déjà reçu un avis individuel et un code d'activation unique Equifax en lien avec le présent incident; et
3. avoir un dossier de crédit au Canada.

Pour vous prévaloir de ce service, veuillez communiquer avec l'INRS avant le **1^{er} octobre 2023** par courriel à l'adresse suivante : protection-cyber@inrs.ca, en incluant à votre courriel les éléments suivants :

- Vos nom·s et prénom·s;

- Votre statut (employé·e ou étudiant·e, actuel·le ou ancien·ne); et
- Votre date de fin d'emploi ou de fins d'études, selon le cas et si applicable.

Dans les jours qui suivent la transmission de votre courriel, vous recevrez un code d'activation unique ainsi que les instructions pour vous inscrire au service d'Equifax mentionné ci-dessus.

Ce que vous pouvez également faire pour mieux vous protéger

Nous vous encourageons à toujours demeurer vigilant·e et à limiter tout dommage potentiel en adoptant les mesures préventives suivantes :

- Surveillez vos comptes bancaires. Si vous avez des doutes ou si vous repérez des transactions aux allures frauduleuses ou suspectes sur votre carte de crédit ou de débit, nous vous recommandons de communiquer avec votre institution financière, les autorités policières, le Centre antifraude du Canada (1-888-495-8501) ou encore Equifax directement (1-800-465-7166).
- Changez vos mots de passe régulièrement et assurez-vous qu'ils sont sécuritaires – surtout lorsqu'un compte est relié à votre numéro d'assurance sociale. N'utilisez jamais les mêmes mots de passe.
- Soyez prudent·e lorsque vous partagez vos renseignements personnels de façon non sollicitée, que ce soit par téléphone, par courriel ou sur un site Web.
- Évitez de cliquer sur les liens ou de télécharger les pièces jointes qui se trouvent dans les courriels suspects.
- Si vous remarquez une activité suspecte, rapportez l'incident aux autorités appropriées.
- Communiquez avec nous et inscrivez-vous aux services Equifax ci-dessus.

Le site Web suivant offre des conseils et des ressources supplémentaires pour vous aider à protéger votre identité : https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/identites/vol-d-identite/guide_idt/.

Pour plus d'informations

Si vous avez des questions en lien avec l'incident, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse suivante : protection-cyber@inrs.ca

Toute l'équipe de l'INRS vous remercie à l'avance de votre confiance et de votre compréhension, et vous assure de son entière collaboration.



Michel Fortin
Secrétaire général
Institut national de la recherche scientifique